

DEPARTEMENT de l'OISE
COMMUNE de DELINCOURT

☰ 61 rue de la Vallée - 60240 DELINCOURT

☎ 03 44 49 03 58 - 📠 03 44 49 29 34

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames Ambroisine BISSIRIOU, Madame Sophie CHARDIGNY (arrivée en cours de séance), Karine CONQUET et Martine NOTTEY, Messieurs Christian DARDENNE, Eric DUBREZ, Hervé FOUBERT, Christian FOURQUIN, Rudy MALLET & Philippe ROUSSEAU

Absents : Monsieur Patrick GUILLAUME

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte

Madame Martine NOTTEY a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire demande à chacun s'il approuve le compte-rendu du conseil municipal du 6 avril dernier. Aucune observation n'est formulée par les Membres du Conseil. Chacun est invité à le signer.

Lecture de l'ordre du jour.

1. - **Demande de subvention de l'association Les Voies Souterraines,**
2. - **SE60 : rénovation de l'éclairage public**
3. - **Plaque commémorative Jacques DUPÂQUIER (demande de la famille)**
4. - **Demande de retrait du SIVOM VVR de la commune de Reilly**
5. - **Convention avec la CCVT pour l'acquisition de poteaux et lames directionnelles afin de valoriser les chemins de notre territoire**
6. - **Travaux de voirie Chemin de la Messe**
7. - **Questions diverses**

1 – Demande de subvention de l'association Les Voies Souterraines

Madame le Maire informe les membres de son conseil qu'elle a reçu une demande de subvention pour l'année 2017 de l'association des Voies Souterraines. Cette demande arrive bien après le vote du budget. Lecture est faite du courrier. L'association avait en compte au 9-1-2017 un solde positif de 1 127.23 €. Compte-tenu d'un projet visant à ouvrir un accès sous-terrain au public à proximité de la croix à l'angle de la rue Moucheuse et de la rue St Jacques, devis estimé à 3 579.72 € cette association aurait un besoin de trésorerie d'environ

3 500 €. Il est soulevé le problème de la dangerosité d'une telle entreprise. Cette association a-t-elle les compétences pour entreprendre de tels travaux ? En tout état de cause chacun est d'accord pour dire qu'il faut s'inquiéter et surtout s'intéresser à cette galerie déjà existante sous la croix et ne souhaite pas autoriser pour l'instant ce projet. Il faut prévoir de se rapprocher de la CCVT pour une éventuelle étude de ce site. Ce projet n'est pas assez détaillé compte-tenu des risques encourus et de la menace d'effondrement de la cavité existante. Cette demande de subvention est donc refusée pour cette année.

2 – SE60 : rénovation de l'éclairage public

Trois armoires électriques sont à remplacer sur la commune car certaines représentent un réel danger faute de bon conducteur de terre. 1 armoire Chemin de la Messe, 1 armoire rue du Mesnil et 1 armoire rue Mynville.

Une horloge doit être changée Fosse Colo

Une lanterne Route de Gisors au niveau du moulin du Cornouiller n'est plus conforme.

Le budget HT de base est de 8 221.39€. Compte-tenu des aides du syndicat électrique, notre contribution (avec aide) sera donc de 4 084.39 €.

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de l'Eclairage Public pour la Rue du Mesnil, Route de Gisors, Fosse Colo, Chemin de la Messe et Rue Mynville

- Vu le coût prévisionnel des travaux TTC établi le 7 avril 2017 s'élevant à la somme de **10 523.38 €uros**

- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 8 905.01 €uros (sans subvention) ou **4 084.39 €uros (avec subvention)**

- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise pour la rénovation de l'Eclairage Public **Rue du Mesnil, Route de Gisors, Fosse Colo, Chemin de la Messe et Rue Mynville**

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- **Inscrit** les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2017, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint

- **Prend acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- **Prend Acte** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux

Délibération n°2017/18

3 Plaque commémorative Jacques DUPÂQUIER (demande de la famille)

Madame Eugénie et Monsieur Jean-François DUPÂQUIER, enfants de Jacques DUPÂQUIER (historien-démographe, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques) décédé en 2010, ont déposé une demande préalable de travaux pour une plaque à la mémoire de leur père

qui serait apposée sur le pignon de la maison où il résidait les vingt-cinq dernières années de sa vie et dont ils sont toujours propriétaires, au 297 rue st jacques.

Cette plaque comporterait la mention suivante :

Jacques DUPÂQUIER (1922-2010), historien-démographe, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, initiateur du Parc Naturel régional du Vexin Français, a habité cette maison de 1985 à 2010.

Madame le Maire souhaite avoir l'avis des membres de son conseil afin de prendre sa décision.

Arrivée de Madame Sophie CHARDIGNY

Des membres du conseil municipal se sont renseignés sur ses activités et en retracent les grandes lignes.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, votent contre cette demande (POUR : 2 voix - C.FOURQUIN, A.BISSIRIOU ABSTENTION : 6 voix -C.DARDENNE, E.DUBREZ, K.CONQUET, E.MARTIN, R.MALLET, P.ROUSSEAU CONTRE : 3 voix - S.CHARDIGNY, H.FOUBERT, M.NOTTEY-)

Délibération n°2017/19

4 Demande de retrait du SIVOM VVR de la commune de Reilly

Par courrier reçu le 15 juin 2017 (cf courrier ci-joint), la commune de REILLY demande officiellement à chaque commune membre du Syndicat à Vocation Multiple des Villages de la Vallée du Réveillon de bien vouloir se prononcer quant à sa demande de retrait immédiat du dit syndicat. La commune de REILLY a délibéré pour valider cette démarche au 9 juin 2017.

Ce courrier détaille les différentes raisons ayant motivées cette décision et les nombreux obstacles rencontrés depuis quelques années pour quitter ce regroupement pédagogique et rejoindre la commune de Chaumont-en-Vexin plus avantageuse tant au point de vue financier que structurelle ; le coût scolaire du RPI est de 3300 € par enfant pour Reilly (coût 3 fois plus important que pour les 3 autres communes membres car basé principalement sur les revenus fiscaux des communes) contre 850 € par enfant scolarisé à Chaumont-en-Vexin. Le dernier projet de regroupement évoqué avec les communes de Boubiers et Lierville proposant 2 pôles (1 maternel et 1 primaire) est au point mort.

Le retrait de la commune de Reilly poserait un problème structurel important puisque sa classe fermerait et qu'aucune des 3 autres communes membres ne dispose, à l'heure actuelle, de locaux supplémentaires.

Les membres du conseil municipal sont tout à fait conscients des difficultés rencontrées par la commune de Reilly et suggèrent d'éventuellement modifier les critères de répartitions des charges pour la vocation RPI dans les statuts du SIVOM afin de trouver un meilleur équilibre entre les communes.

Après débat, les membres du conseil municipal, votent, à la majorité, CONTRE le retrait de la commune de Reilly du Syndicat à Vocation Multiple des Villages de la Vallée du réveillon (CONTRE : 8 voix - E.MARTIN, R.MALLET, A. BISSIRIOU, H. FOUBERT, E. DUBREZ, C. FOURQUIN, C. DARDENNE, P.ROUSSEAU ; ABSTENTION : 3 voix - M. NOTTEY, S. CHARDIGNY, K. CONQUET ; POUR : 0 voix)

Délibération n°2017/20

5 – Convention avec la CCVT pour l'acquisition de poteaux et lames directionnelles afin de valoriser les chemins de notre territoire

La Communauté de Commune du Vexin-Thelle a un projet de grande ampleur sur son territoire qui consisterait à valoriser la pratique pédestre, cycliste et équestre. En ce sens, la CCVT nous propose une convention afin de poser des poteaux directionnels aux carrefours de chaque randonnée.

La convention présente une proposition d'acquisition des poteaux et lames directionnelles par la Communauté de Commune du Vexin-Thelle et une pose et veille d'entretien par la commune.

Nous avons beaucoup de randonneurs dans notre vallée du réveillon et la boucle du Dolmen et les panneaux sont en mauvais état. La pose de poteaux directionnels viendrait en complément à l'offre d'itinéraire afin d'aiguiller les randonneurs lorsque plusieurs parcours se croisent dans des directions différentes.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer la convention relative à la pose de poteaux directionnels sur les itinéraires pédestres du territoire de la Communauté de Commune du vexin-Thelle.

Délibération n°2017/21

6 – Travaux de voirie Chemin de la Messe

L'état de la chaussée Chemin de la Messe (trous à répétition) tend à poser la question de sa réfection. La question s'est posée en commission urbanisme et il a été décidé de faire établir 3 devis. Il s'agirait de remettre du tout-venant, tassé et goudronner.

La société AMG propose de faire ces travaux pour 36 160.02 € TTC, la société SCOREN pour 47 908.80 € TTC et la société Assainisse Services pour 40 754.40€ TTC.

Cela paraît cher pour une bicouche gravillonnée.

Pour l'instant le chemin de la messe est praticable ; les trous ont été bouchés avec du goudron à froid.

Est-il judicieux d'entreprendre de tels travaux compte-tenu du classement d'une partie en zone à urbaniser dans le futur PLU ?

Après débat, les membres du conseil municipal, décident, à la majorité (POUR : 0 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 10) de ne pas donner suite à ces devis et reportent ce projet.

Délibération n°2017/22

7 – Questions diverses

- **Le SIVOM des Villages de la Vallée du Réveillon** a fait une demande pour changer les rythmes scolaires et repasser à la semaine des 4 jours ; Cette demande a été acceptée par l'Inspecteur académique car elle n'entraîne pas de changement dans le ramassage scolaire.
- **La propriétaire de la parcelle en bas du cimetière** informe les membres du conseil qu'elle souhaite vendre son verger qui est classé en réserve foncière dans le futur PLU.
- **La locataire du logement de l'école** a donné son congé et est partie le 30 juin. L'état des lieux a révélé de très importants travaux notamment de plomberie. Ce logement ne pourra donc pas être reloué dans l'immédiat. Les travaux commenceront en juillet et se poursuivront en septembre.

- **La commande des barrières de sécurité devant l'école va être passée**
- **Stationnement problématique devant le commerce** : une réflexion sera menée pour trouver la meilleure solution
- **PLU** : nomination d'un commissaire enquêteur. La commission se réunira à l'issue de l'enquête publique pour débattre sur les observations formulées par les différents acteurs publics ainsi que par les habitants de la commune. Cette enquête durera 1 mois ½.
- **Nomination d'un nouvel adjoint à l'urbanisme** : la question est posée à Madame le Maire qui répond qu'elle vient juste de recevoir (la veille de cette réunion) la lettre de démission de madame Karine CONQUET – lettre qui est, à l'origine, adressée au Préfet. Madame CONQUET demande donc de quitter ses fonctions d'adjointe à l'urbanisme et souhaite rester conseillère municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes

Signatures